



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/159
16 février 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 16 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie publiée le 11 février 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie,
publiée à Bruxelles le 11 février 1999

C'est avec consternation et avec la plus grande déception que l'Union européenne a appris qu'une guerre ouverte venait d'éclater entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Les efforts déployés inlassablement par la communauté internationale, et en particulier par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), se trouvent ainsi réduits à néant.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté le recours à la force par les deux parties au conflit et les exhorte à respecter le moratoire sur les frappes aériennes, que l'une et l'autre se sont engagées à respecter.

L'Union européenne manifeste son soutien déterminé à la résolution 1227 (1999) du Conseil de sécurité, en particulier l'appel lancé à tous les États pour qu'ils cessent immédiatement toutes leurs ventes d'armes et de munitions à l'Éthiopie et à l'Érythrée. L'Union européenne engage les deux parties au conflit à mettre fin immédiatement aux hostilités. Il est impératif d'empêcher toute perte supplémentaire de vies humaines et toute nouvelle destruction, d'assurer en particulier la sécurité de la population civile, et de recréer les conditions permettant de mener à un règlement négocié du conflit.

En premier lieu, les deux parties sont invitées à accepter, chacune pour sa part, de mettre fin aux hostilités.

L'Union européenne rend hommage au travail accompli par l'OUA et encourage les chefs d'État des pays membres de l'OUA ainsi que le Secrétaire général de cette organisation à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel puisse intervenir et pour que le processus de médiation qu'ils avaient engagé puisse reprendre; l'Union européenne maintient son appui à ces efforts.

L'Union européenne reste prête à apporter son aide et à envoyer à cette fin une mission spéciale de la troïka pour favoriser un règlement rapide de ce conflit à partir des propositions d'accord-cadre formulées par l'OUA.
